



Rapport financier annuel 2016

INFORMATION REGLEMENTEE

Article L. 451-1-2 I du code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financier

Sommaire

Attestation du responsable du rapport financier annuel	3
Rapport de gestion du Directoire	4
Comptes sociaux de Mediawan SA	43
Etats financiers en IFRS	66
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	93

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figure au présent rapport financier annuel. Les contrôleurs légaux ont certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le 17 mai 2017

Pierre-Antoine Capton
Président du Directoire



Rapport de gestion du Directoire

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Chers actionnaires,

Nous vous présentons notre rapport sur l'activité et les résultats de la société Mediawan, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 312.808,15 euros, dont le siège social est situé 16, rue Oberkampf, 75011 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 286 398 RCS Paris ("**Mediawan**" ou la "**Société**") au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société, les sociétés Grant Thornton et Mazars.

Les avis de réunion et de convocation prescrits par la loi en vue de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les délais légaux. L'avis de convocation relatif à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera en outre publié dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la Société.

Les comptes annuels, les rapports et tous les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société seront (i) mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt-et-unième jour précédant la date de tenue de l'assemblée et (ii) mis à votre disposition au siège social de la Société quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le compte de résultat, le bilan et l'annexe que nous soumettrons à votre approbation ont été établis selon les règles de présentation et les méthodes d'évaluation conformes à la réglementation en vigueur.

PARTIE I SITUATION DE LA SOCIETE

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1. Activités de la Société au cours de l'exercice écoulé – Evènements importants

La Société a été constituée en date du 15 décembre 2015 sous forme de société anonyme à directoire (le "**Directoire**") et conseil de surveillance (le "**Conseil de surveillance**") par ses trois actionnaires fondateurs : M. Pierre-Antoine Capton, M. Xavier Niel et M. Matthieu Pigasse.

La Société a été constituée dans l'objectif de réaliser, dans un délai de 24 mois à compter de l'admission aux négociations de ses Actions B (telles que définies ci-après), une opération d'acquisition(s), d'apport(s), de fusion(s), de prise(s) de

participation ou toute autre opération d'effet équivalent ou similaire impliquant la Société et une ou plusieurs autres sociétés ou autres entités juridiques, portant sur des titres financiers, et notamment des titres de capital, ou sur des actifs (le "**Rapprochement d'Entreprises**") dans le domaine des médias et du divertissement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a poursuivi son activité de recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises dans les conditions prévues par ses statuts.

1.1 Préparation du placement et de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris d'actions de préférence et de bons de souscription

Afin de lever les fonds nécessaires à la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société a engagé au début de l'année 2016 divers travaux préparatoires en vue de :

- la réalisation d'un placement privé de titres financiers à émettre par la Société, en France et hors de France, auprès de certains investisseurs qualifiés ; et
- l'admission des titres financiers précités aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris.

Dans ce cadre, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a été convoquée en date du 7 avril 2016 afin d'adopter plusieurs décisions liées à la structure de gouvernance de la Société, à l'adaptation des statuts de la Société aux règles imposées par l'admission aux négociations de ses titres financiers sur un marché réglementé et à la mise en œuvre de plusieurs augmentations de capital.

En particulier, l'assemblée Générale Mixte a décidé et délégué au Directoire le pouvoir de procéder à :

- l'émission d'actions de préférence stipulées rachetables (les "**Actions B**" ou "**Actions de Préférence B**") assorties chacune d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetable (un "**BSAR B**" et, ensemble avec chaque Action B, une "**ABSAR B**") à émettre au profit d'investisseurs qualifiés ; et
- la création (i) d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société rachetable (un "**BSAR A**" et, ensemble avec chaque action ordinaire, une "**ABSAR A**") au profit des actionnaires fondateurs de la Société agissant au travers d'entités affiliées et (ii) d'actions de préférence (les "**Actions A**" ou "**Actions de Préférence A**") par conversion de la totalité des actions ordinaires détenues par les actionnaires fondateurs de la Société au résultat de l'émission des ABSAR A.

A la suite de la tenue de l'assemblée générale mixte visée ci-dessus, la Société a publié un prospectus sous la forme d'un document unique visé par l'Autorité des

marchés financiers en date du 11 avril 2016 sous le numéro 16-132 (le "**Prospectus**") pour les besoins de l'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris :

- des Actions B,
- des BSAR B, et
- des actions ordinaires de la Société susceptibles de résulter de (i) la conversion automatique des Actions A et d'Actions B en cas de réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises et (ii) l'exercice des BSAR A et des BSAR B, étant rappelé que les BSAR A et les BSAR B sont devenus exerçables à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises par l'acquisition de la société Groupe AB par la Société (tel que cela est décrit à la section II.2 ci-après), intervenue le 31 mars 2017, et ce pour une durée de cinq ans.

L'admission aux négociations des Actions B, des BSAR B ainsi que des actions ordinaires de la Société visées au paragraphe ci-dessus a été autorisée par une décision du conseil d'administration d'Euronext S.A. en date du 11 avril 2016.

1.2 Réalisation du placement des ABSAR B auprès d'investisseurs qualifiés en France et hors de France

Par un communiqué publié le 12 avril 2016, la Société a annoncé l'ouverture du placement des ABSAR B en France et hors de France, en ce compris aux Etats-Unis, auprès d'investisseurs qualifiés investissant habituellement dans le domaine des médias ou du divertissement et/ou d'investisseurs qualifiés réunissant au moins deux des trois critères suivants, à savoir (i) un total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros, (ii) un chiffre d'affaires net ou des recettes nettes égaux(les) ou supérieur(e)s à 40 millions d'euros, et/ou (iii) des capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros.

Par un communiqué publié le 20 avril 2016, la Société a annoncé le succès du placement des ABSAR B pour un montant total de 250.000.000 d'euros, ainsi que la clôture le même jour dudit placement. Dès sa clôture, sur la base des indications d'intérêts reçues au cours de la période de placement et conformément aux décisions de l'assemblée générale mixte et aux pouvoirs qui lui ont été délégués par celle-ci, le Directoire de la Société s'est réuni en date du 20 avril 2016 afin de procéder :

- à l'émission d'un nombre de 25.000.000 d'ABSAR B au profit d'investisseurs qualifiés réunissant les caractéristiques visées ci-avant, à un prix de souscription unitaire de 10,00 euros représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250.000 euros et d'un montant total de 250.000.000 d'euros, prime d'émission incluse ; et
- à l'émission d'un nombre de 594.315 ABSAR A au profit des trois actionnaires fondateurs de la Société, à un prix de souscription unitaire de

10,00 euros, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5.943,15 euros et d'un montant total de 5.943.150 euros, prime d'émission incluse.

Le règlement-livraison des ABSAR B est intervenu le 22 avril 2016. A cette date, les BSAR B ont été détachés des Actions B et la négociation des Actions B et des BSAR B sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris s'est ouverte.

Simultanément à ce qui précède, le 22 avril 2016, les BSAR A ont été détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et la totalité des actions ordinaires détenues par les actionnaires fondateurs de la Société ont été converties en Actions A.

1.3 Activité opérationnelle de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et consécutivement à la réalisation du placement privé international des ABSAR B et de l'admission des Actions B et des BSAR B aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris, l'activité de la Société s'est concentrée sur la recherche et l'identification d'opportunités de Rapprochement d'Entreprises.

1.4 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et développement.

2. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

2.1 Présentation des comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a poursuivi son activité de recherche de cibles en vue de la réalisation d'une Rapprochement d'Entreprises dans les conditions prévues par ses statuts.

Le 22 avril 2016, la Société a levé, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros, à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Au 31 décembre 2016, le total bilan s'élève à 251.402.314 euros, et le total de l'actif immobilisé à 53.169 euros.

La trésorerie s'élève à 250.664.393 euros, dont 250.000.000 d'euros obtenus par la Société lors de son admission en bourse qui figuraient, au 31 décembre 2016, sur un compte de dépôt garanti.

Le total des capitaux propres s'élève à 244.296.162 euros, dont 312.808 euros de capital social et 244.633.820 euros de primes liées à l'augmentation de capital nettes des frais liés à cette opération.

Le total des dettes d'exploitation s'élève à 7.106.151 euros, dont 6.825.750 euros de provisions pour factures non parvenues principalement liées aux honoraires engagés sur l'opération d'augmentation de capital.

2.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Aucun chiffre d'affaires n'a été généré sur l'exercice 2016, comme pour l'exercice 2015.

Le total des charges sur cet exercice s'élève à 638.910 euros contre 11.556 euros sur l'exercice 2015, correspondant essentiellement aux honoraires payés pour la gestion de la Société et la recherche de cibles.

Le résultat d'exploitation s'élève à (638.909) euros contre (11.556) euros sur l'exercice 2015.

Le résultat net s'élève à (638.909) euros contre (11.556) euros sur l'exercice 2015.

2.3 Description des principaux risques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons, dans la présente section, les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Les risques encourus par la Société sont les risques présentés dans la seconde partie de la section intitulée "*Risk Factors*" du Prospectus, ainsi que ceux identifiés aux sections 2.3.1 à 2.3.7 ci-dessous.

Les risques identifiés dans la section susvisée du Prospectus ainsi que ci-dessous sont, à la date du présent rapport, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société elle-même et sur le groupe tel qu'il résulte du Rapprochement d'Entreprises dont la réalisation est intervenue le 31 mars 2017 entre la Société et Groupe AB (La Société et Groupe AB étant désignées ci-après comme le "**Groupe Mediawan**"), ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société attire l'attention des actionnaires sur le fait que les risques et incertitudes présentés dans la section susvisée du Prospectus ainsi qu'aux sections 2.3.1 à 2.3.7 ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société et, le cas échéant, le Groupe Mediawan devront faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant, à la date du présent rapport, significatifs pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société et plus généralement le Groupe Mediawan, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

2.3.1 *Risques liés à la dépendance vis-à-vis du marché publicitaire*

Une partie importante du chiffre d'affaires de Groupe AB est issue de la commercialisation d'espaces publicitaires ou d'écrans de publicité auprès des annonceurs. L'évolution de ces revenus dépend notamment (i) de l'évolution du



marché publicitaire, cyclique, volatile et fortement corrélé à la conjoncture économique, (ii) des arbitrages que les annonceurs entre les différents médias (télévision, radio, internet, mobile et presse) et (iii) de l'audience des chaînes. Groupe AB et indirectement, la Société sont donc exposées à un risque pouvant résulter de l'évolution de ces paramètres.

2.3.2 *Risques liés à la dépendance vis-à-vis des opérateurs de télévision payante*

Une part importante des revenus de l'activité édition chaîne et digital de Groupe AB est générée par les redevances provenant des contrats passés entre Groupe AB et les principaux opérateurs de télévision payante français pour la distribution des chaînes éditées par Groupe AB. Le renouvellement et les termes de ces contrats dépendent notamment de la stratégie adoptée par ces opérateurs concernant leur offre de télévision payante.

2.3.3 *Risques liés à la transformation du paysage audiovisuel français*

En France, les chaînes de télévision représentent une des principales sources de financement et de débouchés pour la commercialisation des œuvres de fiction, de documentaire et d'animation. C'est pourquoi les modifications du paysage audiovisuel peuvent avoir un impact significatif sur les résultats de Groupe AB, ce qui pourrait avoir indirectement un impact pour la Société. La baisse des achats de fictions et documentaires français au profit des émissions de flux (jeux, variétés, télé-réalité) et des séries américaines pourrait pénaliser de manière significative le développement de l'activité de production télévisuelle en France.

2.3.4 *Risques liés aux délais de production et dépassement de budget des fictions télévisuelles, programmes documentaires et séries d'animation*

En France, les financements préalables couvrent habituellement l'intégralité du budget de production. Du fait de ce modèle économique, la maîtrise des coûts de production est essentielle à la préservation de l'équilibre financier de l'activité.

2.3.5 *Risques liés à la capacité du Groupe Mediawan d'acquérir et de financer des programmes et des contenus télévisuels*

Les revenus de l'activité de distribution sont générés par la commercialisation des programmes du catalogue de Groupe AB. Ce catalogue est constitué d'une part des contenus produits par Groupe AB elle-même et également par les acquisitions de contenus réalisées par Groupe AB. Le groupe doit faire face à une concurrence importante dans l'acquisition de droits et certaines acquisitions peuvent nécessiter d'importants investissements préalablement au début de leur commercialisation.

2.3.6 *Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés*

Le succès de Groupe AB et indirectement, de la Société, est lié à la qualité de ses équipes éditoriales, créatives et commerciales, mais aussi de son équipe dirigeante. Le succès futur de Groupe AB et indirectement de la Société dépend, entre autres, de



sa capacité à retenir et motiver ses collaborateurs clés sans que Groupe AB ne puisse toutefois systématiquement le garantir. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait à ce titre avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Parallèlement, le succès du Groupe Mediawan, notamment par ses opportunités futures de croissance externe, est également dépendant de son équipe dirigeante, en ce compris notamment, Messieurs Pierre-Antoine Capton, Monsieur Xavier Niel et Monsieur Matthieu Pigasse.

2.3.7 *Risques financiers*

Groupe AB et la Société sont exposés aux risques de crédit et/ou de contrepartie, de défaillance des clients, de dépendance vis-à-vis des clients ou encore aux risques de marché (risque de taux, risque de change notamment).

II. PERSPECTIVES

1. **Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plate-forme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

2 **Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du rapport de gestion**

Par acte sous seing privé en date du 27 janvier 2017, une promesse d'achat (la "**Promesse d'Achat**") a été signée par Mediawan et acceptée, en tant que promesse seulement, par les détenteurs directs et indirects de 100% du capital social de la société Groupe AB.

Ladite Promesse d'Achat portait sur l'acquisition par Mediawan de 100% du capital social et des droits de vote de Groupe AB, directement et indirectement (en ce compris via l'acquisition des titres d'une société holding détenant 8,55% de Groupe AB).

L'exercice de la Promesse d'Achat par l'associé majoritaire de Groupe AB était subordonné à la réalisation de conditions d'exercice, parmi lesquelles figurait notamment l'approbation de l'acquisition de Groupe AB en tant que projet de Rapprochement d'Entreprises par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions de catégorie B.

Par ses décisions en date 13 mars 2017, les actionnaires de la Société titulaires d'actions de catégorie B réunis en assemblée spéciale ont approuvé l'acquisition de Groupe AB par la Société avec une majorité de vote de 82.24% des actionnaires présents ou représentés lors de l'assemblée spéciale.

La réalisation définitive de l'acquisition de Groupe AB par la Société est intervenue le 31 mars 2017. Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB, d'environ 274 M€, a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres, suite au déblocage du montant de 250M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan le 21 avril 2016.

Conformément aux statuts de Mediawan, à la suite de la réalisation définitive de l'acquisition de Groupe AB par la Société, les actions de catégories A et B (à l'exception de celles faisant l'objet d'un rachat dans les conditions prévues par les statuts de la Société) composant le capital social de Mediawan ont été converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires de Mediawan, et les bons de souscription d'actions ordinaires émis lors de l'introduction en bourse sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017.

PARTIE II INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

1 Composition du capital social de Mediawan

A la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, le capital social de la Société était composé comme suit :

	Actions A	Actions B	Total
Nombre d'actions	6.280.815	25.000.000	31.280.815
Nombre de droits de vote	6.280.815	25.000.000	31.280.815

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est composé comme suit :

	Actions ordinaires	Actions B*	Total
Nombre d'actions	27.461.807	3.819.008	31.280.815
Nombre de droits de vote	27.461.807	3.819.008	31.280.815

* les Actions B existant à la date du présent rapport ont vocation soit (i) à faire l'objet d'un rachat par la Société dans les conditions prévues par les statuts de la Société, soit (ii) à faire l'objet d'une conversion en actions ordinaires de la Société, pour le cas où les titulaires d'Actions B cesseraient de remplir les conditions prévues en vue de leur rachat par la Société avant la date de rachat.



2 Identité des titulaires de participations significatives

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13, nous vous présentons, ci-dessous et compte tenu des informations reçues par la Société à la date du présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaire	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Sycomore Asset Management	17,58 %	17,58 %
Amiral Gestion	10,49 %	10,49 %
MACSF Epargne Retraite	7,99 %	7,99 %
Pelham Long/Short Master Fund Ltd	7,91 %	7,91 %
Blue Mountain Capital Management LLC	7,91 %	7,91 %
TD Asset Management Inc	7,91%	7,91%
Groupe Troisième Œil	6,69 %	6,69 %
NJJ Presse	6,69 %	6,69 %
Les Nouvelles Editions Indépendantes	6,69 %	6,69 %
JP Morgan Securities plc	5,99 %	5,99 %
JP Morgan GT Corporation	4,60 %	4,60 %
Schelcher Prince Gestion	3,62 %	3,62 %
The Goldman Sachs Group Inc	1,60 %	1,60 %

3 Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, plusieurs déclarations de franchissement de seuils légaux et de participation ont été opérées auprès de la Société et de l'Autorité des marchés financiers :

- Le 25 avril 2016, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et

des droits de vote de la Société et détenir 17,58% du capital et des droits de vote de la Société ;

- Le 27 avril 2016, la société Pelham Long/Short Master Fund Ltd a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 27 avril 2016, la société Blue Mountain Capital Management LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,99% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société Schelcher Prince Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 6,39% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 28 avril 2016, la société TD Asset Management Inc a déclaré avoir franchi à la hausse le 22 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société et détenir 7,91% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 29 avril 2016, par le biais de trois déclarations de participation distinctes, les sociétés Groupe Troisième OEil, NJJ Presse et Les Nouvelles Editions Indépendantes ont chacune déclaré détenir, au 22 avril 2016, 6,69% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 3 mai 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 28 avril 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 9,17% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 2 septembre 2016, la société Schelcher Prince Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse le 1^{er} septembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3,62% du capital et des droits de vote de la société ;
- Le 5 septembre 2016, la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 31 août 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,52% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 23 septembre 2016, la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le 16 septembre 2016 les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 10,49% du capital et des droits de vote de la Société ;

- Le 27 septembre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 23 septembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3,81% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 14 octobre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,31% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 21 octobre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 17 octobre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4,92% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 5 décembre 2016, la société The Goldman Sachs Group Inc, a déclaré avoir franchi à la hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International, qu'elle contrôle, le 28 novembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 5,20% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 12 décembre 2016, la société The Goldman Sachs Group Inc, a déclaré avoir franchi à la baisse, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International, qu'elle contrôle, le 6 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 1,60% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 22 décembre 2016, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la hausse le 20 décembre 2016 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 6,43% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Le 13 février 2017, la société JP Morgan GT Corporation a déclaré avoir franchi à la baisse le 7 février 2017 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4,60% du capital et des droits de vote de la Société ; et
- Le 15 mars 2017, la société MACSF épargne retraite a déclaré avoir franchi à la hausse le 3 mars 2017 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7,99% du capital et des droits de vote de la Société.

II. ACTIONNARIAT SALARIE

La Société n'a pas employé de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Par conséquent la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, est nulle.

En outre, la Société n'étant liée à aucune société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, nous vous informons de ce que la participation des salariés au capital de telles sociétés au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est également nulle.

En tant que de besoin, nous vous précisons que la Société n'a ni acheté ni vendu d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en vue de leur attribution à des salariés.

III. AUTORISATIONS FINANCIERES

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'existe aucune autorisation ou délégation de compétence consentie au Directoire par l'assemblée générale des actionnaires en vigueur à la date du présent rapport.

PARTIE III FILIALES ET PARTICIPATIONS

I. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a eu aucune filiale au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et n'a contrôlé aucune société.

II. PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

La Société n'a pris, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, (i) le contrôle d'aucune société ni (ii) aucune participation dans des sociétés ayant leur siège social en France.

III. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

La Société n'a aliéné aucune action ni adopté aucune mesure à l'effet de régulariser des participations croisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'ayant pas contrôlé de société au cours de l'exercice clos, il n'a existé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune action d'autocontrôle au sein de la Société.

V. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous rappelons que, dans la mesure où la Société n'a pas possédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital d'un autre société, aucun des membres du Directoire, du Conseil de surveillance, ni aucun actionnaire de la Société disposant d'une fraction des droits de

vote supérieure à 10% n'ont conclu, directement ou par personne interposée, de convention visée à l'article L. 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce.

PARTIE IV. MANDATAIRES SOCIAUX

I. LISTE DES MANDATS

Les mandataires sociaux de la Société à la date d'établissement du présent rapport sont:

- Monsieur Pierre-Antoine Capton, Président et membre du Directoire ;
- Monsieur Guillaume Prot, membre du Directoire ;
- Monsieur Pierre Bergé, Président et membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Pierre Lescure, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Xavier Niel, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Matthieu Pigasse, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Andréa Scrosati, membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Rodolphe Belmer, membre du Conseil de surveillance ;
- Madame Cécile Cabanis, membre du Conseil de surveillance ; et
- Monsieur Julien Codorniou, membre du Conseil de surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en Annexe 2 la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, par chacune des personnes ayant occupé des fonctions de membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société durant cette période.

II. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Présentation de la rémunération octroyée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé

Nous vous présentons, ci-dessous, les éléments d'information relatifs à la rémunération des dirigeants de la Société, à savoir les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

- Absence de rémunération fixe et remboursement de frais des membres du Directoire :

Au cours de sa séance du 7 avril 2016, le Conseil de surveillance a décidé que les deux membres du Directoire à savoir Monsieur Pierre Antoine Capton et Monsieur Guillaume Prot ne seraient pas rémunérés en tant que mandataires

sociaux et en particulier qu'aucun contrat de travail ne serait conclu entre eux et la Société tant qu'un Rapprochement d'Entreprises n'aura pas été réalisé. Toutefois, le Conseil de surveillance a décidé que les frais auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs fonctions leur seraient remboursés.

- Absence de jetons de présence en faveur des membres du Conseil de surveillance :

Nous vous rappelons que, par ses décisions en date du 7 avril 2016, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé que les membres du Conseil de surveillance ne percevraient aucun jeton de présence au titre de leur mandat et ce, jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

- Assurance responsabilité civile :

Les membres du Directoire de la Société bénéficient d'une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des couts, charges, dépenses, pertes ou responsabilités encourues à l'occasion de leurs fonctions au sein de la Société

Compte tenu des éléments qui précèdent, les tableaux relatifs aux éléments de rémunération des dirigeants de la Société dont la présentation est recommandée par le code Afep-Medef n'ont pas été établis au titre de cet exercice.

Enfin, nous vous rappelons en tant que de besoin que, dans la mesure où la Société n'a contrôlé aucune société ni n'était contrôlée par une ou plusieurs sociétés au cours de l'exercice écoulé, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance n'ont reçu aucune rémunération ni aucun avantage de la part de telles sociétés.

2. Vote des actionnaires de la Société sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, nous vous soumettrons des projets de résolution établis par le Conseil de surveillance tendant à approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance à raison de leur mandat.

Ces projets de résolutions feront l'objet d'un rapport du Conseil de surveillance de la Société qui sera joint au présent rapport.

III. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous présentons ci-dessous l'état récapitulatif des opérations réalisées par les

dirigeants ou hauts responsables et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Date de réalisation de l'opération	Opération visée	Dirigeant ou haut responsable concerné
11 avril 2016	Souscription de 595.500 actions ordinaires nouvelles pour un prix (sans prime d'émission) de 5.955 euros	Monsieur Pierre-Antoine Capton, via la société Groupe Troisième Œil
11 avril 2016	Souscription de 595.500 actions ordinaires nouvelles pour un prix (sans prime d'émission) de 5.955 euros	Monsieur Xavier Niel, via la société NJJ Presse
11 avril 2016	Souscription de 595.500 actions ordinaires nouvelles pour un prix (sans prime d'émission) de 5.955 euros	Monsieur Matthieu Pigasse, via la société Les Nouvelles Editions Indépendantes
22 avril 2016	Souscription de 198.105 actions A nouvelles pour un prix (prime d'émission incluse) de 1.981.050 euros	Monsieur Pierre-Antoine Capton, via la société Groupe Troisième Œil
22 avril 2016	Souscription de 198.105 actions A nouvelles pour un prix (prime d'émission incluse) de 1.981.050 euros	Monsieur Xavier Niel, via la société NJJ Presse
22 avril 2016	Souscription de 198.105 actions A nouvelles pour un prix (prime d'émission incluse) de 1.981.050 euros	Monsieur Matthieu Pigasse, via la société Les Nouvelles Editions Indépendantes

PARTIE V INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le cadre de cette partie feront l'objet d'une vérification par la société Mazars SAS, désignée en qualité d'organisme tiers indépendant par décision du président du Directoire en date du 5 avril 2017, conformément aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105-2 du Code.

Conformément à la loi, le rapport établi par la société Mazars SAS en sa qualité d'organisme tiers indépendant sera communiqué en même temps que le présent rapport à l'assemblée générale des actionnaires.

Nous vous rappelons, de manière générale, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a poursuivi aucune activité opérationnelle à l'exception de la recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. Notamment, la Société n'a pas employé de salariés au cours de l'exercice écoulé et n'a fait que recourir à des prestataires extérieurs en vue de la poursuite de son activité de recherche de cibles.

I. INFORMATIONS SOCIALES

1. Emploi

Nous vous rappelons que la Société n'a eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2. Organisation du travail

La société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun élément n'est à relever au titre de l'organisation du temps de travail au sein de la Société.

3. Relations sociales

La société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il n'a pas été nécessaire d'organiser de dialogue social au cours de l'exercice clos.

Par ailleurs, il n'existait au 31 décembre 2016 aucun accord collectif en vigueur au sein de la Société.

4. Santé et sécurité

La société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun élément n'est à rapporter s'agissant des conditions de santé et de sécurité au travail.

Par ailleurs, aucun accord avec des organisations syndicales ou des représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail n'était conclu au 31 décembre 2016.

Enfin, aucun accident du travail ni aucune maladie professionnelle n'est à déplorer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



5. Formation

La Société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle n'a pas mis en œuvre, au cours de l'exercice écoulé, de politique particulière en matière de formation.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, qu'aucune heure de formation n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

A terme, l'objectif de Mediawan en matière de formation est d'offrir à ses futurs salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances.

6. Egalité de traitement

La Société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle n'a pas mis en place de mesure particulière en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'insertion des personnes handicapées ou de la lutte contre les discriminations.

S'agissant de la promotion de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de surveillance de la Société, Mediawan entend, à terme, se conformer aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

La Société n'ayant eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, elle n'a pas eu l'occasion de porter d'appréciation sur le respect, dans le cadre de son activité, des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (iii) à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou (iv) à l'abolition effective du travail des enfants.

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1. Politique générale en matière environnementale

Dans la mesure où, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a pas employé de salariés et n'a pas eu d'activité de nature à générer des pollutions ou autres risques pour l'environnement, la Société :

- ne s'est pas particulièrement organisée de manière à prendre en compte les questions environnementales et n'a pas suivi de démarche particulière en matière d'évaluation ou de certification environnementale ;

- n'a pas mené d'actions de formation ou d'information des salariés en matière de protection de l'environnement ;
- n'a pas eu l'occasion de consacrer de moyens particuliers à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; et
- n'a passé aucune provision dans ses comptes ni n'a souscrit aucune garantie pour risques en matière d'environnement.

2. Pollution

Dans la mesure où, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a pas employé de salariés et n'a pas eu d'activité de nature à générer des pollutions environnementales, sonores ou de quelque autre nature que ce soit, la Société :

- n'a pas mis en place de mesures générales ou particulières de prévention, de réduction ou de réparation de rejets de substances dans l'air, l'eau et le sol ; et
- n'a pas pris de mesures de nature à prendre en compte les nuisances sonores ou toute autre forme de pollution.

3. Economie circulaire

3.1 Prévention et gestion des déchets

Dans la mesure où, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société n'a pas employé de salariés et n'a pas eu d'activité de nature à générer la production de déchets de quelque nature que ce soit, la Société :

- n'a pas mis en place de mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation ou relatives à d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; et
- n'a mené aucune action en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

3.2 Utilisation durable des ressources

Dans la mesure où la Société n'a pas eu de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'autre activité que la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a pas consommé d'eau et n'a pas eu besoin d'un approvisionnement particulier en eau pour l'exercice de son activité.

Par ailleurs, la Société n'a pas consommé ni utilisé de matières premières et n'a, par conséquent, pas adopté de mesures particulières pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation. Compte tenu de son activité dédiée à la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la consommation d'énergie par la Société n'appelle pas de commentaires particuliers, de même que le recours par la Société aux énergies renouvelables. Nous vous informons par

conséquent qu'aucune mesure particulière n'a été prise pour améliorer l'efficacité énergétique.

Enfin, à l'exception des locaux correspondant au lieu de son siège social, la Société n'a pas utilisé de sols.

3.3 Changement climatique

Compte tenu du fait que la Société n'a eu aucun salarié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et que son activité s'est limitée à la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, l'activité de la Société n'a pas généré d'émission de gaz à effet de serre.

Enfin, compte tenu de son activité au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas mis en place de plan en vue de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

3.4 Protection de la biodiversité

Nous vous informons de ce que la Société n'a pas mis en place, au cours de l'exercice écoulé, de mesures en vue de préserver ou développer la biodiversité.

III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Dans la mesure où la Société n'a pas eu de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'autre activité que la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, l'activité de la Société n'a pas eu d'impact (i) en matière d'emploi et de développement régional et (ii) sur les populations riveraines ou locales.

2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Nous vous informons de ce que la Société n'a entretenu, au cours de l'exercice écoulé, aucune relation de quelque nature que ce soit avec des personnes ou organisations intéressées par l'activité de la Société telles que des associations d'insertion, des établissements d'enseignement, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs et les populations riveraines.

Par ailleurs, la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, mis en place aucune action de partenariat ou de mécénat.

3. Sous-traitance et fournisseurs

Compte tenu de ce que la Société n'a pas poursuivi d'activité opérationnelle au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de la recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a pas eu l'occasion de prendre en

compte, dans sa politique d'achat ou de sous-traitance, les enjeux sociaux et environnementaux.

La Société a eu recours aux services de conseils extérieurs en matière juridique, comptable et financière, notamment en vue de la poursuite de son activité de recherche de cibles. La Société dispose également d'un site internet géré par un prestataire extérieur à la Société.

4. Loyauté des pratiques

Dans la mesure où la Société n'a pas eu de salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a pas eu d'autre activité que la recherche de cibles potentielles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a pas eu l'occasion d'engager d'actions en vue de prévenir la corruption ni mettre en place des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

IV. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUES (SEVESO SEUIL HAUT)

Nous vous informons que la Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (Seveso seuil haut).

PARTIE VI RENSEIGNEMENTS DIVERS

I. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce Les informations sur les délais de paiement à l'égard des fournisseurs se présentent comme suit :

	0 à 31 J	32 à 61 J	62 à 75 J	76 -90 J	+ 90 J
Au 31 décembre 2015	14.105 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Au 31 décembre 2016	31.933 €	229.346 €	0 €	0 €	0 €

II. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société a été constituée le 15 décembre 2015 et a clôturé son premier exercice le 31 décembre 2015. L'exercice clos le 31 décembre 2016 constitue donc le deuxième exercice clos de la Société.



La Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

III. INFORMATION SUR LES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons de ce que la Société n'a eu aucune succursale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de ce que la Société n'a aucune succursale à la date d'établissement du présent rapport.

IV. MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT AINSI QUE LE MONTANT DE CEUX QUI NE LE SONT PAS, VENTILES PAR CATEGORIES D' ACTIONS

Néant.

V. MONTANT DES DEPENSES SOMPTUAIRES ET DES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'a été constaté, au titre de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

VI. Réintégrations dans les bénéfices imposables de certains frais généraux

Néant.

VII. MONTANT DES PRETS A MOINS DE 2 ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A DES ENTREPRISES PARTENAIRES (L. 511-6, 3 BIS, AL. 2 C. MON. FIN)

Néant.

VIII. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE (ART. L. 462-2, I, AL. 5 C. COM)

Néant.

IX. ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT D' ACTIONS

Néant.

X. OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ART. L. 228-11 C. COM)

Néant.

XI. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIERE D' OFFRE PUBLIQUE

1. Structure du capital

Pour des informations concernant la structure du capital de la Société, se reporter à la partie II du présent rapport ci-dessus.



2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions - clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Les participations significatives dans le capital de la Société sont celles détaillées au 2 du I de la Partie II du présent rapport ci-dessus.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la Société ne détient aucune action d'autocontrôle.

4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Tant que (i) le rachat des Actions B des actionnaires de la Société ayant voté en défaveur du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant respecté les conditions de rachat prévues par les statuts de la Société jusqu'à la date de rachat à décider par le Directoire (et devant intervenir au plus tard le trentième jour calendaire à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises, et si ce jour est un jour chômé, le jour suivant, soit en l'occurrence, au plus tard le 2 mai 2017) ou (ii) leur conversion, dans l'hypothèse où lesdits actionnaires ne respecteraient plus les conditions de rachat fixées par les statuts de la Société, il existera des Actions B, dont les titulaires disposent des droits et prérogatives spécifiques prévus à l'article 11.3 des statuts de la Société.

Les actionnaires titulaires d'Actions B, à la date d'établissement du présent rapport sont :

- European Stock Picking ;
- Sextant PME FCP ;
- Sextant PEA ;
- Sextant Grand Large ;
- Sextant Autour Du Monde ;
- SOGECAP Sextant PME ;
- Nova 2 ; et
- IRP Auto Flexible 2.

5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions ou à l'exercice des droits de vote

Aux termes d'un contrat de prise ferme conclu entre la Société, NJJ Presse, Groupe 3^e Œil, Les Nouvelles Editions Indépendantes, JP Morgan, Deutsche Bank et Société Générale, les actions de la Société détenues par NJJ Presse, Groupe 3^e Œil et Les Nouvelles Editions Indépendantes ainsi que les actions qu'ils viendront à détenir dans le capital de la Société sont inaliénables. L'inaliénabilité desdites actions sera levée dans les conditions suivantes :

- à hauteur d'un tiers de leurs actions, à compter du jour suivant le jour de bourse au terme duquel le cours moyen journalier des actions de la Société sur 20 jours de bourse (non nécessairement consécutifs) pris dans les trente (30) derniers jours de bourse consécutifs aura atteint au moins la somme de douze (12) euros ;
- à hauteur d'un tiers de leurs actions, à compter du jour suivant le jour de bourse au terme duquel le cours moyen journalier des actions de la Société sur 20 jours de bourse (non nécessairement consécutifs) pris dans les trente (30) derniers jours de bourse consécutifs postérieurs à la première date d'anniversaire de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises aura atteint au moins la somme de treize (13) euros ; et
- à hauteur du reste de leurs actions dont l'inaliénabilité n'aura pas encore été levée, à la troisième date d'anniversaire de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises,

étant précisé que l'inaliénabilité affectant lesdites actions pourra être levée avant la survenance des événements indiqués ci-dessus (i) sur accord préalable écrit de JP Morgan, Deutsche Bank et Société Générale ou (ii) en cas de cession consentie par NJJ Presse, Groupe 3^e Œil et Les Nouvelles Editions Indépendantes à une entité contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, pour autant que ladite entité souscrive le même engagement d'inaliénabilité que son auteur.

7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

7.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire

Les statuts de la Société prévoient que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance.

La durée des fonctions des membres du Directoire est de trois (3) ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur et celles prévues par les présents statuts.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire ou par le Conseil de surveillance.

En cas de vacance d'un siège de membre du Directoire, le Conseil de surveillance doit décider, dans le délai de deux (2) mois, de pourvoir le siège vacant ou de modifier le nombre de sièges qu'il a antérieurement fixé. Le Conseil de surveillance est tenu toutefois de pourvoir dans le délai de deux (2) mois tout siège dont la vacance ferait tomber le nombre des membres du Directoire à moins de deux (2) membres.

En cas de nomination d'un membre du Directoire à titre provisoire, ce nouveau membre est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.

Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre concerné est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire la plus proche.

7.2 Règles applicables à la modification des statuts de la Société

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale extraordinaire réunissant l'ensemble des actionnaires de la Société est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve, le cas échéant, de l'approbation des modifications par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'Actions de la catégorie dont il est envisagé de modifier les droits dans les conditions prévues à l'article 20 des statuts, à savoir notamment sur décision de l'assemblée spéciale considérée prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires titulaires des Actions de la catégorie concernée présents ou représentés. Il est précisé qu'une assemblée spéciale réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le tiers des Actions de la catégorie concernée ayant le droit de vote et que celle réunie sur deuxième convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des Actions de la catégorie concernée ayant le droit de vote.

Par exception à ce qui précède et conformément à la loi, l'assemblée générale extraordinaire ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, modifier les statuts dans le sens d'une augmentation des engagements des actionnaires, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits, et sous réserve, le cas échéant, de l'approbation des modifications par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires des Actions de la catégorie dont il est envisagé de modifier les droits dans les conditions prévues à l'article 20 des statuts de la Société.



8. Pouvoirs du Directoire, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Se reporter à la section III de de partie II ci-dessus.

9. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

PARTIE VII CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons de ce que, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les conventions relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce suivantes ont été conclues après avoir été préalablement approuvées par le Conseil de Surveillance de la Société :

- Pacte d'actionnaires conclu entre les Nouvelles Editions Indépendantes SAS, NJJ Presse SAS et Groupe Troisième Œil SAS en présence de la Société et de Monsieur Pierre-Antoine Capton ; et
- Convention de dépôt portant sur le produit brut des ABSAR B jusqu'à la date de réalisation juridique et effective du Rapprochement d'Entreprises conclue entre Société Générale, la Société et Madame Cécile Cabanis.

Ces conventions vous seront détaillées dans le rapport spécial sur les conventions réglementées établi par les commissaires aux comptes de la Société.

PARTIE VIII PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit une perte d'un montant de (638.909) euros, au compte "report à nouveau", qui serait ainsi porté d'un montant de (11.556) euros à (650.465) euros.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice et l'affectation des résultats que nous vous proposons.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice vous sera communiqué ou mis à votre disposition au siège social de la Société.

oOo



MEDIWAN

Nous vous remercions de votre confiance et nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires que vous jugerez utiles.

Le Directoire.



Annexe 1 - Tableau des résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices

Exercices concernés	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice*					
Capital social	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	39.000	312.808
Nombre d'actions	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	39.000	31.280.815
Opérations et résultats*					
Chiffres d'affaires hors taxes	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(8.000)	(626.854)
Impôts sur les bénéfiques	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés, dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(11.556)	(638.909)
Résultat distribué	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(0,30)	(0,02)
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amort. & prov.	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	(0,30)	(0,02)
Dividendes distribués	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Personnel					
Effectif moyen de salariés	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	0	0

* Chiffres de la rubrique arrondis à l'entier le plus proche.

oOo



Annexe 2 - Liste des mandats des mandataires sociaux

Nom et prénom usuel	Date de nomination	Date d'expiration des fonctions	Mandat au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Sociétés ou entités concernées	Mandats et/ou fonctions exercées
Monsieur Pierre-Antoine Capton	10 décembre 2015	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Président et membre du Directoire	Groupe Troisième Œil SARL Troisième Œil Story SAS Troisième Œil Productions SARL Hide Park SARL Aniva SCI Wannabe SAS Capsub SAS TopCo1 SAS TopCo2 SAS	Gérant Président Gérant Gérant Gérant Président Directeur général Président Président

<p>Monsieur Guillaume Prot</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017</p>	<p>Membre du Directoire</p>	<p>Hôtel Bord du Rhône SAS Hôtel Hermitage SAS Oreboi SAS Turenne Capital Partenaires GBD Media SARL Georges Brière SA Kourou SAS NetMediaEurope SAS</p>	<p>Président Président Président Membre du conseil de surveillance Gérant Administrateur Président Président</p>
---	---------------------	--	-----------------------------	--	--

<p>Monsieur Pierre Bergé</p>	<p>10 décembre 2015</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p>	<p>Président et membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Comité Cocteau Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent Association Sidaction Association ANDAM Société Editrice du Monde SA Institut Français de la Mode Pierre Bergé et Associés Maison Zola - Musée Dreyfus Amis du Festival d'Automne à Paris UFAC Le Nouvel Observateur du Monde SA</p>	<p>Président Président Président Président Président du conseil de surveillance Président Président Président Président Président Président du conseil de surveillance</p>
-------------------------------------	-------------------------	--	---	--	--

<p>Monsieur Pierre Lescure</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Vice-président et membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Annarose Productions EURL Le Festival de Cannes Molotov SAS Audionammix SA Société de la rue du Louvre SA Pierre Lescure Conseils SAS Distribuidora de Televisión Digital (DTS) SA Prisa Television SAU Kudelski SA</p>	<p>Gérant Président Président et membre du conseil d'administration Administrateur Président du conseil de surveillance Président Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Administrateur</p>
---------------------------------------	---------------------	--	--	--	--

<p>Monsieur Xavier Niel</p>	<p>10 décembre 2015</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Elysées Capital Sons HoldCo SAS Société Editrice du Monde SA SE 51 SAS Invest SB SAS NJJ holding SAS NJJ Capital SAS NJJ Immobilier SAS NJJ Market SAS NJJ Suisse Acquisition SAS NJJ Indian Ocean SAS NJJ Investco SAS NJJ Innovation SAS NJJ Exclusive SAS NJJ Strategy SAS NJJ Animation</p>	<p>Gérant Président Membre du conseil de surveillance Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président</p>
--	-------------------------	--	--	--	---

				NJJ Invest tél. SAS	Président
				NJJ Presse SAS	Président
				NJJ Telecom SAS	Président
				NJJ North Atlantic SAS	Président
				NJJ Entertainment SAS	Président
				NJJ Project One SAS	Président
				NJJ Project Three SAS	Président
				NJJ Capital Monaco	Président
				Acquisition SAS	Président
				Kima Ventures SAS	Président
				Station F SAS	Président
				Proper SAS	Président
				IT Solutions Factory SAS	Président
				Société d'Extension de la Halle Freyssinet SAS	Président
				Iliad SA	Directeur général délégué

				Freebox SAS	Président
				Le Nouvel Observateur du Monde SA	Membre du conseil de surveillance
				SCI 1bis Place des Vosges	Gérant
				OH4S SNC	Gérant
				Matterhorn GPH SAS	Président
				Blackpills SA	Président du conseil de surveillance
				Monaco Telecom	Membre du conseil
				Telecom Comores Holding	Membre du conseil

<p>Monsieur Matthieu Pigasse</p>	<p>10 décembre 2015</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Les Nouvelles Editions Indépendantes SAS Compagnie Financière Lazard Frères SAS Lazard Frères SAS Les Editions Indépendantes SA Groupe Lucien Barrière SAS Derichebourg SA Société Editrice du Monde SA Théâtre Musical De Paris Le Nouvel Observateur du Monde SA Novapress SA Nova Productions SA</p>	<p>Président Directeur général délégué Directeur général délégué Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil de surveillance Vice-président Membre du conseil de surveillance Président du conseil d'administration Président du conseil d'administration</p>
---	-------------------------	--	--	--	---

				Lazard Group LLC LFCM Holdings LLC BSKYB	Managing Director Member Membre du conseil d'administration
--	--	--	--	--	--

<p>Monsieur Rodolphe Belmer</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Membre du conseil de surveillance</p>	<p>Eutelsat SA France Télévisions</p>	<p>Directeur général Président du comité d'orientation stratégique</p>
<p>Monsieur Andrea Scrosati</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Membre du conseil de surveillance</p>	<p>Sky Italia Auditel Nuova Societa Televisiva Italiana Vision Distribution SpA, Rome</p>	<p>Vice-Président Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration Président du conseil d'administration</p>

<p>Madame Cécile Cabanis</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Membre du conseil de surveillance</p>	<p>Danone SA Michel et Augustin Danone CIS Holding BV Danone Wawe Public Benefit Corporation Schneider Electric SE Société Editrice du Monde SA</p>	<p>Directeur financier (<i>Chief Financial Officer</i>), membre du comité exécutif Membre du conseil d'administration Managing Director Director Membre du conseil d'administration Président du comité d'audit Membre du Conseil de surveillance</p>
-------------------------------------	---------------------	--	--	--	--

<p>Monsieur Julien Codorniou</p>	<p>7 avril 2016</p>	<p>Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021</p>	<p>Membre du conseil de surveillance</p>	<p>Les Editions Indépendantes SA Société Editrice du Monde SA Felix Capital</p>	<p>Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance <i>Advisor</i></p>
---	---------------------	--	--	---	---



MEDIAWAN

Comptes sociaux de Mediawan SA

de l'exercice clos le 31 décembre 2016

BILAN ACTIF

	Montant brut	Amort.	Montant net	Montant net
	En euros	En euros	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros	En euros	En euros
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	17 782	7 113	10 669	14 226
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et marques	51 000	8 500	42 500	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Agencements				
Installations techniques				
Matériels informatiques				
Mobilier				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation				
Créances sur participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	68 782	15 613	53 169	14 226
Stocks				
Avances, acomptes sur commandes	92 772		92 772	
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat – Impôt sur les sociétés				
Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	521 206		521 206	227 140
Autres créances				
Divers avances et acomptes versés				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	250 664 393		250 664 393	39 000
Charges constatées d'avance	70 774		70 774	1 110 084
TOTAL ACTIF CIRCULANT	251 349 145	-	251 349 145	1 376 224
COMPTES DE REGULARISATION :				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	251 417 927	15 613	251 402 314	1 390 450

BILAN PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Capital social	312 808	39 000
Prime d'émission, fusion, apport	244 633 820	
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 11 556	
Acomptes sur dividendes		
RESULTAT de L'EXERCICE	- 638 909	- 11 556
CAPITAUX PROPRES	244 296 162	27 444
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établis. de crédits		
Découverts, concours bancaires		
Dettes financières diverses		
Groupe et associés		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 087 028	1 363 006
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat impôts sur les bénéfices		
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	19 124	
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS	7 106 152	1 363 006
TOTAL GENERAL	251 402 314	1 390 450

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Refacturations Prestations de services France		
CHIFFRES D'AFFAIRES		
Subventions d'exploitation Reprises amort. provisions et transfert Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats refacturés Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales	626 315 510	8 000
Dotations amortissements immobilisations Dotations pour dépréciations des actifs circulants Dotations provisions risques et charges Autres charges	12 056 28	3 556
CHARGES D'EXPLOITATION	638 909	11 556
RESULTAT D'EXPLOITATION	-638 909	-11 556
Intérêts et produits financiers divers Reprises sur provisions Différence positive de change Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et charges financières diverses Dotations aux provisions Différence négative de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-638 909	-11 556

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
	En euros	En euros
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Impôts dus sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	-638 909	-11 556
RESULTAT	-638 909	-11 556

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux
Situation à la clôture au 31-déc-15	39 000			- 11 556	27 444
Mouvements 2016					
- Variation de capital de l'entreprise	273 808	244 633 820			244 907 628
- Affectation de résultat 2015			- 11 556	11 556	
- Distribution effectuée par l'entreprise				- 638 909	- 638 909
- Résultat de l'exercice					
- Autres variations					
Situation à la clôture au 31-déc-16	312 808	244 633 820	- 11 556	- 638 909	244 296 162

PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise tels que définis par le décret 2005 – 1757 du 30 décembre 2005 concernant l'annexe sont les suivants :

- Période clôturée : **le 31 décembre 2016**
- Durée de l'exercice : **12 mois**
- Durée de l'exercice précédent : **16 jours**
- Total du bilan 2016 : **251 402 314 €**
- Chiffre d'affaires 2016 : **- K€**
- Effectif au 31 décembre 2016 : **0 salarié**

Les personnes et entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont dans l'obligation de présenter une annexe de base. Elle sera complétée par un certain nombre d'informations facultatives jugées significatives.

NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en euros.

1 - INFORMATIONS GENERALES

Mediawan SA (ci-après la "Société") a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme avec un Directoire et un Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le Directoire de la Société a arrêté les comptes le 20 avril 2017.

1.1 - Présentation de l'activité

Mediawan est un SPAC (Special Purpose Acquisition Company) constitué en décembre 2015 sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont l'objectif est d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe (l'« Acquisition Initiale » ou le « Rapprochement d'Entreprises »).

1.2 - Faits significatifs

Le 12 avril 2016, Mediawan a annoncé son intention de lever, dans le cadre d'un placement privé international, un montant de 250 millions d'euros, à l'occasion de son introduction sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le placement a porté sur un montant de 25 millions d'actions de préférence stipulées rachetables assorties de bons de souscription d'actions ordinaires (les « unités » ou « ABSAR B ») pour un prix unitaire de souscription de 10 euros chacune. Le placement a été effectué sous la forme d'un placement privé auprès de certains investisseurs qualifiés en France et en dehors de France, et a permis à Mediawan de lever 250 millions d'euros.

Chaque unité est composée d'une action de préférence stipulée rachetable (« Action de Préférence B ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR B »). La parité d'exercice des BSAR B est fixe (sous réserve d'ajustements usuels liés à la réalisation d'opérations financières conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des BSAR B) :

- ✓ deux BSAR B donnent droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle Mediawan
- ✓ le prix d'exercice global est de 11.50 euros

Les BSAR B seront exerçables à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises pour une durée de 5 ans. Ces instruments génèrent un effet anti-dilutif leur prix d'exercice étant supérieur au cours moyen de l'action sur la période.

Les Actions de Préférence B et les BSAR B de Mediawan ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris, sous les codess mnémoniques respectifs de MDWP et MDWBS.

Le 22 avril 2016, EnterNext, la filiale d'Euronext dédiée à l'accompagnement et au développement des PME-ETI en Bourse a procédé à l'introduction en Bourse de Mediawan, sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'introduction de Mediawan sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris a été réalisée suite à l'admission à la négociation et par cotation directe de 25 000 000 Actions de Préférence B (code mnémonique : MDWP) et 25 000 000 BSAR B (code mnémonique : MDWBS).

Il est rappelé que Mediawan disposait d'un délai de 24 mois (*) à compter de l'admission aux négociations de ses titres pour réaliser le Rapprochement d'Entreprises. A défaut, Mediawan devait être automatiquement dissoute et procéder au partage de l'actif social et à la répartition du boni de liquidation, après désintéressement des créanciers, entre les actionnaires et les fondateurs conformément à l'ordre des priorités prévu dans les statuts de Mediawan.

(*) ce délai pouvant être prorogé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société et au droit commun des sociétés.

Les fondateurs de Mediawan ont investi 6 millions d'euros via la souscription de 5 686 500 actions ordinaires précédemment au placement privé et de 594 315 unités fondateurs, chacune composée d'une action ordinaire et d'un BSAR A (tel que défini ci-après) (les « ABSAR A ») concomitamment à l'offre. Immédiatement après le placement privé, les fondateurs détiennent 6 280 815 actions représentant approximativement 20 % du capital et des droits de vote de Mediawan. Les développements concernant la parité d'exercice BSAR B qui figurent au 4^{ème} paragraphe ci-dessus sont applicables *mutatis mutandis* à la parité des BSAR A.

Les actionnaires fondateurs sont :

- Pierre-Antoine Capton,
Directeur général unique et actionnaire fondateur : fondateur de « 3ème Œil Productions », le plus grand producteur indépendant de médias français ;
- Xavier Niel,
Actionnaire fondateur : fondateur du fournisseur de services de télé communication français coté « Iliad » et principal actionnaire du groupe « Le Monde » ;
- Matthieu Pigasse,
Actionnaire fondateur: Global Head of M&A and Sovereign Advisory of Lazard Group, directeur général de « Lazard France » et principal actionnaire de groupes de presse (« Le Monde », « Les Inrocks », « Le Huffington Post »).

1.3 - Informations relatives à l'entreprise

Mediawan SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDWP ».

Mediawan avait pour objectif de réaliser un Rapprochement d'Entreprises en acquérant une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles répondants à différents critères. Le Rapprochement d'Entreprises doit porter sur une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles ayant une « fair market value » au moins égale à 75 % du montant déposé sur le compte de dépôt prévu à cet effet. Ce Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017 (cf. § 9 « Evènements postérieurs à la clôture »).

Mediawan SA (ci-après la « Société » ou « Mediawan ») a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. L'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 a eu une durée de 16 jours.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies par la mise en application du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2016-07), aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France, tels que :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La comparabilité des exercices n'est pas possible compte tenu d'un exercice de 16 jours au 31 décembre 2015.

2.2 - Dérogations

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

2.3 - Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 - Frais de constitution

La Société a décidé d'immobiliser les frais de constitution lors de sa première clôture. Ces frais s'élèvent à 17 782 € à la clôture de l'exercice et sont amortis sur 5 ans prorata temporis. Ils se composent de frais relatifs à la procédure juridique de constitution de la Société, des honoraires pour la recherche d'antériorité sur le nom de domaine.

2.3.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

- Frais d'établissement 5 ans
- Site internet 3 ans

2.3.3 - Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est durablement inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité.

2.3.4 - Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

2.3.5 - Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2015, selon la Direction, dans l'hypothèse d'une admission réussie au compartiment professionnel d'Euronext Paris : les frais engagés comme coûts de transaction ont été comptabilisés en charge constatée d'avance.

Ces charges constatées d'avance se rattachaient directement à l'opération d'augmentation de capital. Ces frais ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à ladite augmentation de capital.

Au 31 décembre 2016, les charges constatées d'avance correspondent principalement à l'étalement des primes d'assurance.

2.3.6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur prix d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

2.3.7 - Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

2.3.8 - Provisions pour risques et charges

Les obligations de la société Mediawan à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêtés des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

2.3.9 - Distinction entre résultat courant et exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société Mediawan, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.10 - Recours à des estimations

La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées.

3 - INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations incorporelles au cours de l'année 2016 :

Immobilisations incorporelles	Valeur au 01/01/16	Acquisitions 2016	Transferts 2016	Cessions 2016	Valeur au 31/12/16
Frais d'établissement	17 782				17 782
Site Internet		51 000			51 000
TOTAL VALEUR BRUTE	17 782	51 000	-	-	68 782
Amort. Frais d'établissement	- 3 556	- 3 557			- 7 113
Amort. Site Internet		- 8 500			- 8 500
TOTAL AMORTISSEMENTS	- 3 556	- 12 057	-	-	- 15 613
Frais d'établissement	14 226	- 3 557	-	-	10 669
Site Internet	-	42 500	-	-	42 500
TOTAL VALEUR NETTE	14 226	38 943	-	-	53 169

3.2 - Immobilisations corporelles

Néant au 31 décembre 2016

3.3 - Immobilisations financières

Néant au 31 décembre 2016

3.4 - Amortissements

L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau au 3.1.

3.5 - Autres éléments d'actif

3.5.1 - Ventilation des créances par échéance

Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance :

ETAT DES CREANCES au 31/12/2016	Montants Bruts	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
· Créances rattachées à des participations			
· Prêts			
· Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant :			
· Avances et acomptes versés	92 772	92 772	
· Créances clients			
· Clients douteux et litigieux			
· Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
· Personnel et comptes rattachés			
· Impôts sur les sociétés			
· Taxe sur la valeur ajoutée	521 206	521 206	
· Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)			
· Charges constatées d'avance	70 774	70 774	
TOTAUX	684 752	684 752	

3.5.2 - Trésorerie

La trésorerie s'élève à 250 664 393 euros au 31 décembre 2016.

Les 250 000 000 Euros obtenus par la société lors de son Admission en Bourse figurent sur un compte spécifique ouvert auprès de la Banque SOCIETE GENERALE. Ce compte n'est pas rémunéré.

3.6 - Capitaux propres

3.6.1 - Capital social

Le capital social de Mediawan s'élevait au 31 décembre 2015 à 39 000 euros, divisé en 39 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le 7 avril 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions ordinaires représentatives du capital social et des droits de vote de Mediawan. La valeur nominale est passée de 1 euro l'action à 0.01 euro. Le capital social s'élève donc, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 07 avril 2016, à 39 000 euros divisé en 3 900 000 actions.

Le 12 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Mediawan en date du 07 avril 2016, à hauteur de 17 865 euros divisés en 1 786 500 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les trois fondateurs de Mediawan, agissant au travers d'entités affiliées.

Le capital social de Mediawan passe donc de 39 000 euros à 56 865 euros divisés en 5 686 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune.

Le 20 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour délibérer sur les deux augmentations du capital social de Mediawan suivantes :

- ✓ Emission au profit des fondateurs de Mediawan (agissant au travers d'entités affiliées) de 594 315 ABSAR A, composée chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR A »), à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR A émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 943,15 euros et d'un montant total de 5 943 150 euros, prime d'émission incluse ;
- ✓ Emission réservée à des investisseurs qualifiés répondant à certaines caractéristiques, de 25 000 000 ABSAR B à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR B émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250 000 euros et d'un montant total de 250 000 000 euros, prime d'émission incluse.

Les Actions de Préférence B sont stipulées rachetables sous certaines conditions stipulées dans les statuts de la Société, à savoir notamment que l'Assemblée spéciale des titulaires d'Actions de Préférence B ait été convoquée par le Directoire et ait approuvé le projet de Rapprochement d'Entreprises qui lui a été soumis aux conditions de quorum et de majorité définies par les statuts, et que les titulaires d'Actions de Préférence B ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises se soient conformés à la procédure fixée dans les statuts. Une fois toutes les conditions statutaires réunies, une dette sera constatée au profit des actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions en contrepartie des capitaux propres.

Le 22 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation des augmentations du capital social de Mediawan sur lesquelles il avait été amené à délibérer précédemment.

Au règlement-livraison, les BSAR A et les BSAR B ont été respectivement détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et des Actions de préférence B, puis les actions ordinaires détenues par les fondateurs (au travers d'entités affiliées) ont été intégralement converties en actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »).

Par conséquent, au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan s'élève à 312 808.15 euros divisé en :

- ✓ 6 280 815 Actions A d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions A sont des actions de préférence dont les droits et obligations sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan ;
- ✓ 25 000 000 Actions de Préférence B d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions de Préférence B sont des actions de préférence stipulées rachetables dont les droits et obligations, ainsi que les conditions et modalités de rachat initié par Mediawan sont définies par les statuts en vigueur de Mediawan.

	Nombre d'actions	Valeur en capital (en euros)
Position début de l'exercice	39 000	39 000
Mouvements :		
division valeur nominale	3 900 000	39 000
souscriptions actions nouvelles	1 786 500	17 865
Emission ABSAR A	594 315	5 943
Emission ABSAR B	25 000 000	250 000
Position fin de l'exercice	31 280 815	312 808

3.6.2 - Primes d'émission

Les primes d'émission encaissées lors des émissions par Mediawan d'actions nouvelles se sont élevées à :

	En KEuros
▪ Emission de 594 315 ABSAR A le 20/04/2016	5 937
▪ Emission de 25 000 000 ABSAR B le 20/04/2016	249 750
Total	255 687

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros.

Ces frais concernent essentiellement un Groupement bancaire ayant participé à cette opération pour 8 852 500 euros selon un contrat conclut en date du 2 février 2016 amendé par un avenant du 6 avril 2016. Ce montant inclut les honoraires conditionnés à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises versés le 31 mars 2017.

Dès lors, le montant net des primes d'émission au 31 décembre 2016 s'élève à 244 633 820 euros.

3.6.3 - Détention du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	6 280 815	20.08
Public	25 000 000	79.82
Total	31 280 815	100.00

3.7 - Autres éléments du passif

Aucune dette ne présente un caractère ancien ou anormal.

Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance.

ETAT DES DETTES au 31/12/2016	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et	A plus de 5 ans
· Concours bancaires				
· Emprunts et dettes financières divers				
· Dépôts et cautionnements reçus				
· Groupe et associés				
· Avances et acomptes reçus				
· Fournisseurs et comptes rattachés	7 087 028	7 087 028		
· Personnel et comptes rattachés				
· Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
· Etat et autres collectivités publiques :	19 124	19 124		
. Impôts sur les bénéfices				
. Taxe sur la valeur ajoutée				
. Autres impôts, taxes assimilées				
· Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
· Autres dettes				
TOTAUX	7 106 152	7 106 152		

4 - INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2016

4.1 - Chiffre d'affaires

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

4.2 - Charges externes

Les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont essentiellement composées d'honoraires et aux premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 387 euros.

4.3 - Effectifs

Néant

4.4 - Résultat financier

Néant

4.5 - Résultat exceptionnel

Néant

4.6 - Rémunérations

Néant

5 - ELEMENTS FINANCIERS

5.1 - Engagements financiers

En matière de déductibilité de la TVA sur les frais engagés par Mediawan, celle-ci a confirmé son option lors de sa constitution et possède d'ores et déjà un numéro de TVA. Mediawan estime qu'au vu des projets sur lesquels elle s'est engagée, elle exercera soit directement une activité économique, soit une activité de holding animatrice de ses filiales. En toute hypothèse, elle exercera donc une activité économique entrant dans le champ d'application de la TVA.

5.2 - Crédits-baux :

La société Mediawan n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2016.

5.3 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la société Mediawan.

5.4 - Engagements de retraite

Néant

5.5 - Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Néant

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit :

NATURES DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT en €
ACCROISSEMENTS	
TOTAL	
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	
ALLEGEMENTS	
Taxe effort construction	
Contribution sociale de solidarité	
Ecart sur valeurs mobilières de placement	
TOTAL	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	
Déficits reportables société	11 703 852

6.2 - Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées au 31 décembre 2016 ne sont pas significatives. Les seules transactions avec des parties liées concernent les remboursements des frais aux dirigeants.

▪ Personnes concernées :

La Direction de Mediawan comprend les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces personnes sont considérées comme ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Mediawan et sont donc des parties liées au sens d'IAS 24.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2016 et aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants. Seuls les frais de déplacement des membres du Directoire ont été pris en compte.

Compensation exceptionnelle dans le cadre de l'achèvement du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan)

Le Conseil de Surveillance peut décider d'accorder une indemnité exceptionnelle aux membres du Directoire dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (cf. Note 7.3). Cette indemnité exceptionnelle sera décidée éventuellement par le Conseil de Surveillance.

Aucun montant n'a été déterminé à la date d'arrêt des comptes.

7 - INFORMATIONS SUR LA SEPARATION DES EXERCICES

7.1.1 - Détail des charges à payer

Elles se composent des éléments suivants :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	6 825 750
Dettes fiscales et sociales	510
Autres dettes	0
TOTAL	6 826 260

7.1.2 - Détail des charges et produits constatés d'avance

Ils se répartissent ainsi :

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	70 774	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	70 774	0

8 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars	Grant Thornton
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 120	20 000
Au titre d'autres prestations	80 980	60 000
Honoraires totaux	101 100	80 000

9 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 30 janvier 2017, Mediawan SA a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan). Celui-ci a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premiums en Europe.

Mediawan va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plateforme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

Evolution du capital

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires à l'exception des Fondateurs (Actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (Actions A) ont été automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base d'une action ordinaire pour une Action A ou une Action B convertie, à l'exception des Actions B détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pourront être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27.461.807 actions ordinaires de Mediawan ont été admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémonique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Un maximum de 3.819.008 Actions B additionnelles pourrait également être converti en actions ordinaires d'ici le 30 avril 2017.

Tous les bons de souscriptions d'actions (« BSA ») Mediawan émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémonique MDWBS sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1er avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé).

Un avis de rachat a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 12 avril 2017 (rectifié par avis déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris déposé en date du 13 avril 2017) précisant que les Actions B rachetées par la Société, le cas échéant, seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le directoire constatera le nombre d'Actions B rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts.

Le nombre maximum d'Actions B susceptibles d'être rachetées par la Société était, à la date du 12 avril 2017, égal à 3.819.008 Actions B.

Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros. **Ainsi en cas de rachat, l'impact maximum potentiel sur les capitaux propres de Mediawan sera une réduction de 38 M€.**

Aucune prime ne sera versée à la suite du rachat aux actionnaires de la Société dont les Actions B seront rachetées.

Description de l'opération

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à environ 274 M€, sus réserves d'éventuels ajustements suite à la finalisation des comptes de clôture.

Il a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan SA le 21 avril 2016.

Les titres ont été achetés par une société nouvellement créée en 2017, pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan) qui est intervenu le 31 mars 2017, les frais liés à cette l'opération qui seront comptabilisés sur 2017 par Mediawan et les holdings intermédiaires se décomposent de la manière suivante :

- commission d'arrangement au titre du financement bancaire : 3.9 M€
- honoraires des conseils pour l'acquisition : 8.5 M€

Présentation de Groupe AB, nouvelle filiale indirecte de Mediawan

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édification de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaines & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Le résultat opérationnel des activités courantes s'élève à 40,5 millions d'euros et le résultat net à 24,1 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles (y compris droits audiovisuels et droits de diffusion) s'élèvent à 93,3 millions d'euros et les immobilisations corporelles à 21,2 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient un total de 76,9 millions d'euros pour des emprunts et dettes financières de 38,1 millions d'euros (y compris un crédit bancaire de 36,0 millions d'euros intégralement remboursé en mars 2017), soit une situation nette de 38,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.

Etats financiers en IFRS

au 31 décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT IFRS

En milliers d'Euros (à l'exception des montants par action)	Note	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	4		
Achats consommés	5		
Charges de personnel	6		
Charges externes	5	-626	-26
Impôts et taxes		-1	
Autres produits d'exploitation.....	7		
Autres charges d'exploitation	7	0	
EBITDA		-627	-26
Dotations aux amortissements (et aux provisions)	8	-9	
Résultat opérationnel courant		-635	-26
Résultat opérationnel		-635	-26
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut			
Coût de l'endettement financier net			
Autres produits financiers			
Autres charges financières			
Impôts sur les résultats	9		
RESULTAT NET		-635	-26
<i>Résultat par action</i>			
§ <i>Résultat de base par action</i>	10	- 0,03	- 0,01
§ <i>Résultat dilué par action</i>	10	- 0,03	- 0,01

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
RESULTAT NET		-635	-26
§ Éléments recyclables en résultat :			
§ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change			
Effets d'impôts			
§ Éléments non recyclables en résultat :			
§ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles			
Effets d'impôts			
Total des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat		0	0
Résultat global.....		-635	-26

BILAN IFRS : ACTIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	13	43	
Immobilisations corporelles			
Participations dans les entreprises associées			
Autres actifs financiers			
Actifs d'impôts différés			
Autres actifs non courants			
ACTIFS NON COURANTS		43	
Actifs d'impôts exigibles			
Clients et autres débiteurs	14	685	1 337
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	250 664	39
ACTIFS COURANTS		251 349	1 376
TOTAL DE L'ACTIF		251 392	1 376

BILAN IFRS : PASSIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Capital	16	313	39
Prime d'émission	16	244 634	
Réserves	16	-661	-26
CAPITAUX PROPRES		244 285	13
Provisions à long terme			
Passifs financiers long terme			
Impôts différés			
Autres passifs non courants			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à court terme			
Dette d'impôt.			
Fournisseurs et autres crédateurs	17	7 106	1 363
Passifs financiers court terme.....			
PASSIFS COURANTS		7 106	1 363
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		251 392	1 376

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES IFRS

En milliers d'euros	Note	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves	Résultats cumulés non distribués	Total capitaux propres
Capitaux propres à la création							
Mouvements 2015							
§ Résultat 2015						-26	-26
Total des produits et des charges comptabilisés							
§ Variation de capital de l'entreprise		39					39
Capitaux propres au 31 décembre 2015		39				-26	13
Capitaux propres Au 1er janvier 2016							
Mouvements 2016							
§ Résultat 2016						-635	-635
§ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts							
Total des produits et des charges comptabilisés							
§ Variation de capital de l'entreprise	16	274	244 634				244 908
Capitaux propres au 31 décembre 2016		313	244 634			-661	244 285

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE IFRS

En milliers d'Euros	Note	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net (y compris intérêts minoritaires)		-635	-26
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		9	
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-627	-26
+ Coût de l'endettement financier net			
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-627	-26
- Impôts versés (B)			
+ / - Variation du B.F.R. liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		93	26
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)		-534	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	-51	
= Flux net de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-51	0
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère - augmentation de capital	16	255 961	39
. Frais imputés sur la prime d'émission		-4 751	
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
= Flux net de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)		251 210	39
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		250 625	39
Trésorerie d'ouverture	15	39	
Trésorerie de clôture	15	250 664	39

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES

1.1 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Mediawan SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDWP ».

Mediawan a pour objectif de réaliser un Rapprochement d'Entreprises en acquérant une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles répondants à différents critères. Le Rapprochement d'Entreprises doit porter sur une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles ayant une « fair market value » au moins égale à 75 % du montant déposé sur le compte de dépôt prévu à cet effet. Ce Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017 (cf. note 20 « Evènements postérieurs à la clôture »).

Mediawan SA (ci-après la « Société » ou « Mediawan ») a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. L'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 a eu une durée de 16 jours.

Le Directoire de la Société a arrêté les comptes le 20 avril 2017.

1.2 - REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers présentés en normes IFRS sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.2.1 - Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Mediawan ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers de Mediawan ont été établis selon la convention du coût historique.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société.

1.2.2 - Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire ou facultative pour l'exercice 2016, ou non applicables car non encore adoptés par l'Union Européenne:

Compte tenu de la composition de Mediawan en 2016, aucun de ces textes ne trouve à s'appliquer ou n'a d'incidence sur les comptes.

Les effets des normes IFRS 9 sur les instruments financiers, IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires, et IFRS 16 sur les contrats de location, applicables obligatoirement aux exercices 2018, 2018 et 2019 respectivement, seront analysés dans le cadre de l'acquisition de la société Groupe AB (voir Note 20 sur les événements postérieurs à la clôture).

1.3 - MODALITES DE CONSOLIDATION

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle).

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros (K€).

Périmètre

A fin 2016, Mediawan ne détient aucune filiale, ni aucune participation dans une coentreprise ou entreprise associée (cf. Note 2 « Périmètre de consolidation »).

1.4 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », Mediawan présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités abandonnées ou détenues en vue de leur vente ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance.

Par ailleurs, Mediawan a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaire :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions lorsque Mediawan aura accordé de telles rémunérations.

1.5 - PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

Charges externes

Les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont essentiellement composées d'honoraires et correspondent aux premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission.

Charge d'impôt

Le résultat fiscal de Mediawan est déficitaire au 31 décembre 2016.

Compte tenu de l'absence, au 31 décembre 2016, de perspectives d'imputation à court ou moyen terme de ces déficits fiscaux, aucune créance d'impôt différé n'a été constatée.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 11 704 KEuros au 31 décembre 2016.

Résultat par action

Mediawan présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Au 31 décembre 2016, les divers bons de souscription d'actions émis par Mediawan au cours de 2016 n'ont pas d'effet dilutif ; leur prix d'exercice étant supérieur au cours moyen de l'action sur la période.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Le site Internet est amorti sur une durée de 3 ans.

Actifs financiers

A l'exception des créances et de la trésorerie et équivalents de trésorerie (voir ci-dessous), Mediawan ne détient pas d'actifs financiers.

Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité de Mediawan à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

A fin 2016, les créances sont essentiellement composées de créances de TVA, non dépréciées.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par Mediawan et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Aucun impôt différé, actif ou passif, n'a été reconnu par Mediawan au 31 décembre 2016.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Provisions

Les obligations de Mediawan à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Mediawan ne possède aucune participation au 31/12/2016.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Mediawan procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Mediawan évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables qui ont été effectués par Mediawan portent sur les points suivants :

- les impôts différés sur report déficitaire n'ont pas été constatés, Mediawan estimant peu probable l'existence de bénéfices futurs sur lesquels imputer ces déficits ;
- l'affectation des honoraires de conseils à la levée de fonds et leur imputation sur la prime d'émission.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

La présentation géographique du chiffre d'affaires sera adaptée, en fonction de l'évolution des activités de Mediawan et de critères opérationnels.

NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les charges externes comprennent notamment les honoraires et les premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles à acquérir.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros.

NOTE 6 : DONNEES SOCIALES

Frais de personnel et effectifs à la clôture

Mediawan n'a pas employé de salariés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

NOTE 7 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Mediawan n'a réalisé aucun « autres produits et charges d'exploitation » au 31 décembre 2016.

NOTE 8 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

En Milliers d’Euros	31/12/2016	31/12/2015
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotations aux amortissements des immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> . Immobilisations incorporelles . Immobilisations corporelles ▪ Dépréciations des immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> . Immobilisations corporelles ▪ Amortissements des subventions d’investissements <ul style="list-style-type: none"> . Immobilisations incorporelles . Immobilisations corporelles 	9	
Total	9	

NOTE 9 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Le résultat fiscal de Mediawan est déficitaire au 31 décembre 2016.

Compte tenu de l’absence, au 31 décembre 2016, de perspectives d’imputation à court ou moyen terme de ces déficits fiscaux, aucune créance d’impôt différé n’a été constatée.

Les déficits fiscaux non activés s’élèvent à 11 704 KEuros au 31 décembre 2016.

NOTE 10 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2016	31/12/2015
▪ Nombre d'actions à la clôture	31 280 815	3 900 000**
▪ Nombre moyen pondéré	23 068 219	3 900 000

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	- 635	-26
Résultat net dilué	- 635	-26
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
☒ Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus)	23 068 219	3 900 000
☒ Nombre d'équivalents d'actions * :		
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	23 068 219	3 900 000
Résultat dilué par action (en €)	-0,03	-0,01

*(594 315 BSAR A et 25 000 000 BSAR B, donnent droit à 1 action pour 2 BSA, non prise en compte de leurs prix d'exercice car supérieur au cours moyen de la période)

** nombre d'actions après la division de la valeur nominale intervenue le 7 avril 2016.

NOTE 11 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

NOTE 12 : INFORMATION SECTORIELLE

Mediawan n'a pas encore d'activité en 2016.

NOTE 13 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En Milliers d’Euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Site internet	51	-9	43			
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
Total	51	-9	43			

L’évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s’analyse comme suit :

En Milliers d’Euros	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette en début exercice		
Entrées :		
. acquisitions	51	
. immobilisations générées en interne		
Reclassements		
Autres		
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-9	
Valeur nette en fin d’exercice	43	

NOTE 14 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En Milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
Clients et autres débiteurs :		
Avances et acomptes sur commandes	93	0
Créances fiscales (TVA)	521	227
Charges constatées d'avance *	71	1 110
Total brut	685	1 337
Provisions sur clients	0	0
Provisions sur autres débiteurs	0	0
Total des actifs courants	685	1 337

* : Les charges constatées d'avance :

- En 2015 : dans l'hypothèse d'une admission réussie au compartiment professionnel d'Euronext Paris : les frais engagés comme coûts de transaction ont été comptabilisés en charge constatée d'avance.

Ces charges constatées d'avance se rattachent directement à l'opération d'augmentation de capital. Ainsi, ces frais ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à ladite augmentation de capital.

- En 2016 : ces charges correspondent à l'étalement des frais d'assurance.

NOTE 15 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur du bilan	Juste valeur
OPCVM				
Valeur nette				
Disponibilités (hors concours bancaires)	250 664	250 664	39	39
TOTAL valeur nette	250 664	250 664	39	39

Les 250 MEuros obtenus par la société lors de son Admission en Bourse figurent sur un compte spécifique ouvert auprès de la Banque SOCIETE GENERALE. Ce compte n'est pas rémunéré.

NOTE 16 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital social de Mediawan s'élevait au 31 décembre 2015 à 39 000 euros, divisé en 39 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le 7 avril 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions ordinaires représentatives du capital social et des droits de vote de Mediawan. La valeur nominale est passée de 1 euro l'action à 0.01 euro. Le capital social s'élève donc, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 7 avril 2016, à 39 000 euros divisé en 3 900 000 actions.

Le 12 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Mediawan en date du 07 avril 2016, à hauteur de 17 865 euros divisés en 1 786 500 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les trois fondateurs de Mediawan, agissant au travers d'entités affiliées.

Le capital social de Mediawan passe donc de 39 000 euros à 56 865 euros divisés en 5 686 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune.

Le 20 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour délibérer sur les deux augmentations du capital social de Mediawan suivantes :

- ✓ Emission au profit des fondateurs de Mediawan (agissant au travers d'entités affiliées) de 594 315 ABSAR A, composée chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR A »), à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR A émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 943,15 euros et d'un montant total de 5 943 150 euros, prime d'émission incluse ;
- ✓ Emission réservée à des investisseurs qualifiés répondant à certaines caractéristiques, de 25 000 000 ABSAR B à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR B émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250 000 euros et d'un montant total de 250 000 000 euros, prime d'émission incluse.

Les Actions de Préférence B sont stipulées rachetables sous certaines conditions stipulées dans les statuts de la Société, à savoir notamment que l'Assemblée spéciale des titulaires d'Actions de Préférence B ait été convoquée par le Directoire et ait approuvé le projet de Rapprochement d'Entreprises qui lui a été soumis aux conditions de quorum et de majorité définies par les statuts, et que les titulaires d'Actions de Préférence B ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises se soient conformés à la procédure fixée dans les statuts. Une fois toutes les conditions statutaires réunies, une dette sera constatée au profit des actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions en contrepartie des capitaux propres.

Le 22 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation des augmentations du capital social de Mediawan sur lesquelles il avait été amené à délibérer précédemment.

Au règlement-livraison, les BSAR A et les BSAR B ont été respectivement détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et des Actions de préférence B, puis les actions ordinaires détenues par les fondateurs (au travers d'entités affiliées) ont été intégralement converties en actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »).

Par conséquent, au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan s'élève à 312 808.15 euros divisé en :

- ✓ 6 280 815 Actions A d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions A sont des actions de préférence dont les droits et obligations sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan ;
- ✓ 25 000 000 Actions de Préférence B d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions de Préférence B sont des actions de préférence stipulées rachetables dont les droits et obligations, ainsi que les conditions et modalités de rachat initié par Mediawan sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan.

	Nombre d'actions	Valeur en capital (en euros)
Position début de l'exercice	39 000	39 000
Mouvements :		
division valeur nominale	3 900 000	39 000
souscriptions actions nouvelles	1 786 500	17 865
Emission ABSAR A	594 315	5 943
Emission ABSAR B	25 000 000	250 000
Position fin de l'exercice	31 280 815	312 808

Sur les actions de préférence B se reporter à la « note 20 sur les événements postérieurs à la clôture ».

Primes d'émission

Les primes d'émission encaissées lors des émissions par Mediawan d'actions nouvelles se sont élevées à :

	En KEuros
▪ Emission de 594 315 ABSAR A le 20/04/2016	5 937
▪ Emission de 25 000 000 ABSAR B le 20/04/2016	249 750
Total	255 687

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros dont 4 751 K€ versés.

Ces frais concernent essentiellement un Groupement bancaire ayant participé à cette opération pour 8 853 KEuros selon un contrat conclut en date du 2 février 2016 modifié par un avenant du 6 avril 2016. Ce montant inclut les honoraires conditionnés à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises versés le 31 mars 2017.

Dès lors, le montant net des primes d'émission au 31 décembre 2016 s'élève à 244 634 KEuros.

Détention du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Mediawan se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	6 280 815	20.08
Public	25 000 000	79.92
Total	31 280 815	100.00

Dividendes versés et proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2015 versés en 2016 : Néant
- Acomptes sur dividendes versés en 2016 : Néant

Soit un total versé en 2016 de : Néant

NOTE 17 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs et autres créditeurs :		
Dettes fournisseurs	7 087	1 363
Avances et acomptes		
Dettes fiscales et sociales	19	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	7 106	1 363
Total	7 106	1 363

NOTE 18 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions entre parties liées au 31 décembre 2016 ne sont pas significatives. Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

▪ Personnes concernées :

La Direction de Mediawan comprend les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces personnes sont considérées comme ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Mediawan et sont donc des parties liées au sens d'IAS 24.

Aucune rémunération n'a été versé au titre de l'exercice 2016 et aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants. Seuls les frais de déplacement des membres du Directoire ont été pris en compte.

Compensation exceptionnelle dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan)

Le Conseil de Surveillance peut décider d'accorder une indemnité exceptionnelle aux membres du Directoire dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (cf. Note 20). Cette indemnité exceptionnelle sera décidée éventuellement par le Conseil de Surveillance.

Aucun montant n'a été déterminé à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS

Néant.

NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 30 janvier 2017, Mediawan SA a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan). Celui-ci a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premiums en Europe.

Mediawan va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plateforme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

Evolution du capital

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires à l'exception des Fondateurs (Actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (Actions A) ont été automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base d'une action ordinaire pour une Action A ou une Action B convertie, à l'exception des Actions B détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pourront être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27.461.807 actions ordinaires de Mediawan ont été admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémotique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Un maximum de 3.819.008 Actions B additionnelles pourrait également être converti en actions ordinaires d'ici le 30 avril 2017.

Tous les bons de souscriptions d'actions (« BSA ») Mediawan émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémorique MDWBS sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1er avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé).

Un avis de rachat a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 12 avril 2017 (rectifié par avis déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris déposé en date du 13 avril 2017) précisant que les Actions B rachetées par la Société, le cas échéant, seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le directoire constatera le nombre d'Actions B rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts.

Le nombre maximum d'Actions B susceptibles d'être rachetées par la Société était, à la date du 12 avril 2017, égal à 3.819.008 Actions B.

Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros. **Ainsi en cas de rachat, l'impact maximum potentiel sur les capitaux propres de Mediawan serait une réduction de 38 M€.**

Aucune prime ne sera versée à la suite du rachat aux actionnaires de la Société dont les Actions B seront rachetées.

Description de l'opération

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à environ 274 M€, sous réserve d'éventuels ajustements suite à la finalisation des comptes de clôture.

Il a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250 M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan SA le 21 avril 2016.

Les titres ont été achetés par une société nouvellement créée en 2017, pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan) qui est intervenue le 31 mars 2017, les frais liés à cette opération qui seront comptabilisés sur 2017 par Mediawan et les holdings intermédiaires se décomposent de la manière suivante :

- commission d'arrangement au titre du financement bancaire : 3.9 M€
- honoraires des conseils pour l'acquisition : 8.5 M€

Présentation de Groupe AB, nouvelle filiale indirecte de Mediawan

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édification de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille

de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaînes & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Le résultat opérationnel des activités courantes s'élève à 40,5 millions d'euros et le résultat net à 24,1 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles (y compris droits audiovisuels et droits de diffusion) s'élèvent à 93,3 millions d'euros et les immobilisations corporelles à 21,2 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient un total de 76,9 millions d'euros pour des emprunts et dettes financières de 38,1 millions d'euros (y compris un crédit bancaire de 36,0 millions d'euros intégralement remboursé en mars 2017), soit une situation nette de 38,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.

Compte tenu de la date récente de réalisation de l'opération d'acquisition, les travaux liés à la comptabilisation initiale du Groupe AB chez Mediawan ne sont pas finalisés à la date d'approbation des états financiers.

NOTE 21: HONORAIRES D'AUDIT

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016 :

<i>En milliers d'euros</i>	Mazars		Grant Thornton		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20	2	20	2	40	4
Services autres que la certification des comptes	81	10	60	10	141	20
TOTAL DES HONORAIRES	101	12	80	12	181	24

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **MEDIAWAN**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe qui expose l'acquisition du Groupe AB et ses conséquences pour votre société.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations *significatives* retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des honoraires de conseils.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Mazars

Membre français de Grant Thornton International

Michel Dupin

Laurent Bouby

Gilles Rainaut

Associé Associé

Associé

Associé